

**2024-026**SEANCE DU **JEUDI 15 FÉVRIER 2024**

# Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

*Le jeudi 15 février 2024, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHINON, légalement convoqué le 9 février 2024, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle Olivier DEBRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUPONT, Maire,*

Nombre de Conseillers en exercice : 29	Votes Pour : 24
Nombre de Membres présents : 18	Vote Contre : 0
Pouvoirs : 6	Abstention : 0
	Non votant : 0

**PRESENTS :**

Jean-Luc DUPONT, Eric MAUCORT, Christelle LAMBERT, Jean-Luc DUCHESNE, Chantal BOISNIER, Patrick GOUPIL, Jean-Jacques BILLARD, Jean-Marc NARDI, Marylène GACHET, Jean-Michel CHEMINOT, Hélène BERGER, Jean-Christophe PELLETIER, Olga MARTINEAU, Jean-François DAUDIN, Françoise BAUDIN, Lucile VUILLERMOZ, Eric FLEUREAUX, Frédéric DAVIET.

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION :**

Daniel DAMMERY pouvoir à Chantal BOISNIER, Sophie LAGREE pouvoir à Jean-Luc DUPONT, Anne LUMEAU pouvoir à Christelle LAMBERT, Hélène BELLUT pouvoir à Jean-François DAUDIN, Jean-Jacques LAPORTE pouvoir à Lucile VUILLERMOZ, Laurent BAUMEL pouvoir à Françoise BAUDIN.

**ABSENTS ET ABSENTS EXCUSES :**

Daniel DAMMERY, Sophie LAGREE, Anne LUMEAU, Marc PLOUZEAU, Magali DEVAUD, Hélène BELLUT, Arnaud Nicolas PLANCHON, Jean-Jacques LAPORTE, Laurent BAUMEL, Yoanna DESROCHES, Corinne RUFET.

**SECRETARE DE SEANCE :** Eric MAUCORT

## Programme d'actions de valorisation 2024 "ville d'art et d'histoire"

La Ville de Chinon a signé la convention « Ville d'art et d'histoire » avec l'Etat en 2000 et le renouvellement de ce label a été obtenu en juillet 2023 pour une durée de dix ans. Au titre de cette convention, le programme annuel d'actions de valorisation du patrimoine de la ville est subventionnable à 50% par l'Etat. La demande de subvention annuelle a été déposée à la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC). Il convient de la compléter par une délibération du Conseil municipal.

Les activités 2024 sont organisées autour de 6 pôles ayant fait l'objet d'une demande commune :

1. Développement de visites guidées thématiques et insolites, dont les Vit'visites de la compagnie Alborada ;
2. Mise en place de deux Murder Party par la compagnie Alborada à la collégiale Saint-Mexme, participant à sa mise en valeur ;
3. Plus grande amplitude d'ouverture des espaces de la collégiale répondant à une demande forte du public et contribuant également à sa valorisation ;
4. Participation à la Nuit des Lumières 2024 avec notamment une exposition sur l'histoire et la création de l'allée de platanes de la promenade des Docteurs Mattraits ;
5. Participation aux évènements nationaux et internationaux (Journées européennes du Patrimoine, Rendez-vous aux jardins et Journées nationales de l'Architecture) avec la mise en place de visites thématiques et d'animations particulières ;
6. Développement des actions pédagogiques avec une nouvelle offre de visites scolaires correspondant aux cycles 2, 3 et 4 ainsi que le développement de nouveaux ateliers pédagogiques en lien avec les différents partenaires (pôle musées CC CVL ; CPIE ; médiathèque d'Avoine...).

Le budget prévisionnel global des actions « Ville d'art et d'histoire » se monte en 2024 à 24 480 €, se décomposant comme suit :

- Vit'visites, Murder Party, Nuits des Lumières et évènements nationaux : 8 080 €
- Panneaux de médiation, publications, communication: 4 200 €
- Matériel pour actions pédagogiques : 200 €
- Prestations des guides-conférenciers : 8 000 €
- Commission billetterie à l'Office de Tourisme : 900 €
- Maintenance (orgues) : 1 700 €
- Voyages/déplacements : 300 €
- Cotisations diverses : 1 100 €

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ :*

- **APPROUVE** le programme d'actions de valorisation du patrimoine 2024 menés au titre de la convention « Ville d'art et d'histoire »
- **SOLLICITE** de la DRAC des subventions pour la mise en œuvre de ces actions, selon les critères de la convention « Ville d'art et d'histoire » signée avec le Ministère de la Culture et de la Communication.

Fait à CHINON, le 21 février 2024

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Jean-Luc DUPONT.

Certifié exécutoire

Publié ou notifié le 29/02/2024

M. le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois compter de la présente publication.